

# **LES DROITS DES FEMMES,** **UN ENJEU POUR** **LA REVOLUTION TUNISIENNE**

**« La lutte contre l'exploitation des femmes peut être un moteur de changement social global »**

**Entretien avec AHLEM BELHADJ,  
présidente de l'Association tunisienne des femmes  
démocrates – ATFD (janvier 2012)**

*Après des années de lutte pour faire progresser les droits des femmes et les droits humains, l'ATFD et les femmes qui se battent pour faire progresser leur pays se sont retrouvées au premier plan des révoltes qui ont secoué la Tunisie. Elles revendentiquent un changement profond de la législation tunisienne mais aussi des mentalités. La révolution et les bouleversements politiques récents ont amené de nouveaux défis et la situation présente est loin d'être évidente.*



**Afriques21 : Quelles sont les discriminations subies par les femmes ? Quelle était leur situation jusqu'à présent ?**

**Ahlem Belhadj :** Par rapport au reste du monde arabe, la situation des femmes tunisiennes est assez particulière. Elles ont en effet bénéficié assez tôt de lois progressistes.

Dès 1956, par exemple, le Code du statut personnel a interdit la polygamie et accordé le droit au divorce. En 1964, les femmes ont obtenu le droit à l'avortement, c'est-à-dire bien avant les françaises. Elles ont eu le droit de vote en 1957, soit 15 ans avant les femmes suisses.

Les gouvernements tunisiens ont alors souvent instrumentalisé la cause des femmes comme étant la vitrine de la démocratie et de la modernité, en instituant une sorte de « féminisme d'État ».

Pourtant, de fortes inégalités, jamais soulevées par ces mêmes dirigeants, persistent dans la loi tunisienne, en particulier au niveau de la famille. Dans une conception complètement patriarcale, le mari, le « chef de famille », est le seul détenteur

TUNISIE

de l'autorité parentale. Les femmes ne sont considérées comme chefs de famille que dans des cas exceptionnels. Par ailleurs, la législation successorale reste un domaine très important où les femmes sont victimes de discrimination nette puisque la loi oblige les femmes à subvenir aux besoins des descendants et descendants en continuant à hériter moitié moins que les hommes. Ceci est pour nous inadmissible. Malgré des textes de lois clairs, les jugements qui sont rendus restent souvent marqués par un certain machisme.

Sur le plan social, particulièrement parmi les salariés, on assiste à un phénomène de féminisation de la pauvreté. Comme partout dans le monde, le taux de chômage est beaucoup plus important chez les femmes : à diplôme égal, les femmes ont moins de chance de trouver un emploi. Le problème des chômeurs diplômés est flagrant chez les femmes. Malgré l'égalité affichée par le Code du travail, les femmes sont moins payées et ont moins de chance de progresser au niveau professionnel. Le travail des femmes est aussi beaucoup plus fréquemment marginalisé. Le travail précaire touche essentiellement les femmes, notamment les femmes de ménage ou celles qui exercent dans le secteur de la sous-traitance. Ce sont les secteurs où l'exploitation est à son comble.

Ce sont les principales manifestations de la discrimination des femmes mais, évidemment, il y en a d'autres, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique. Les femmes restent très peu présentes au niveau des postes de pouvoir. Pas seulement au niveau des rangs élevés dans les ministères mais aussi au niveau de la société civile.

Il en va de même au niveau syndical : comme d'habitude, aucune femme n'a été élue à la direction nationale lors du congrès de l'UGTT, le plus gros syndicat tunisien, de décembre 2011, alors que plus de 40 % des syndiqués sont des femmes. Le taux de présence des femmes au niveau des structures intermédiaires de l'UGTT reste aussi très faible. C'est un milieu où il y a beaucoup de choses à faire en matière d'égalité hommes-femmes.

#### ***A21 : Comment s'est opéré le passage des femmes à la révolte ? Quelle a été la place des femmes dans la révolution ?***

**Ahlem :** Les femmes tunisiennes ont été très présentes à toutes les étapes de la révolution, et pas seulement pendant la période du 17 décembre au 14 janvier. Elles ont participé à la préparation de cette révolution, notamment lors des luttes syndicales où elles étaient massivement mobilisées parce qu'elles sont très présentes dans des secteurs fragiles. Par exemple, au début des années 2000, et suite à « l'Accord Multifibres »<sup>1</sup> qui a touché le secteur du textile, secteur particulièrement féminisé, ce sont les femmes qui ont démarré les luttes sociales, les grèves, les sit-in.

Cette vague de manifestations de femmes, qui ont montré une grande combativité, a été d'ailleurs à la source du Forum social tunisien. Les femmes ont aussi été investies dans le milieu des luttes démocratiques pour les droits humains en propagant un sentiment et une culture contre le régime de Ben Ali. Elles ont parlé de la répression et de la corruption et elles se sont battues pour la démocratie, pour les libertés, pour les droits des femmes.

Le mouvement du bassin minier en 2008, étape très importante qui a précédé la révolution tunisienne, a été déclenché par les femmes. Les mères des jeunes non recrutés ont commencé les sit-in dans les rues de la région de Gafsa et assuré une résistance au quotidien.

En décembre 2010 et janvier 2011 – les médias l'ont beaucoup rapporté – les femmes étaient présentes partout, dans la rue, sur les blogs, dans les affrontements, dans toutes les manifestations de révolution. Et elles ont pu vivre une citoyenneté égalitaire aux côtés des hommes lors de ces événements.

**A21 : Après la chute de Ben Ali, quels ont été les changements ? Comment envisages-tu l'avenir ?**

**Ahlem :** Malheureusement, après la révolution, les choses sont devenues un peu plus dures. Pourtant, on avait l'impression que cette forte participation des femmes à la révolution préparait le terrain pour plus d'égalité, plus de droits pour les femmes tunisiennes. Les femmes ayant activement participé à cette révolution, ont évidemment revendiqué d'obtenir immédiatement des lois égalitaires.

Et cette revendication a été associée à celle de la séparation du politique et du religieux qui apparaissait comme étant le corollaire de l'égalité. On ne peut pas obtenir l'égalité en continuant à se référer à la Chariah.

Ensuite, une bataille s'est engagée pour une plus grande participation des femmes à la vie politique. Finalement une loi historique concernant la parité a été votée par un grand nombre de représentants de la « Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution »<sup>2</sup>. Ce travail a permis à des femmes du fin fond de la Tunisie d'être présentes sur des listes, de participer à des meetings, et même de rentrer tard chez elles ! Je pense que ceci aura un effet sur les mentalités, mais peut-être à long terme. À plus court terme, on compte un peu plus de 25 % de femmes parmi les élus à l'Assemblée constituante, même si la majorité appartiennent à Ennahda.

Par contre, concernant l'égalité au niveau juridique et social, pour l'ensemble des femmes et dans toutes les régions, les choses sont moins évidentes. Dorénavant, dans le monde politique, on parle de préserver les acquis des femmes mais on ne parle plus d'une amélioration des lois. Il est par exemple demandé à notre association de se consacrer uniquement à préserver les acquis, alors que nous luttons depuis 20 ans pour une réelle égalité, en particulier au sein de la famille.

Ce discours de plus en plus fréquent est en grande partie imposé par la présence d'Ennahda au gouvernement. Face à Ennahda, il faudrait au minimum préserver les acquis pour ne pas laisser s'ouvrir des brèches qui pourraient lui laisser imposer d'inquiétants reculs dans certains domaines. Il est vrai qu'un certain nombre de fondamentalistes religieux, les salafistes notamment, mais aussi certains membres d'Ennahda, parlent de revenir sur des questions fondamentales telles que la polygamie, l'adoption, ou même la hilafa (la gouvernance islamiste) qui menace les droits des femmes.

Par rapport au droit au travail et la féminisation de la pauvreté que je viens de décrire, rien n'est fait en faveur des femmes. Elles sont pourtant les plus pauvres, celles qui ont le moins de biens, celles qui sont le plus exploitées. Au contraire même, des voix s'élèvent pour dire que les femmes prendraient le travail des jeunes, appellent les femmes à rester à la maison et s'attaquent aux femmes qui travaillent.

Ce sont encore des menaces contre la situation des femmes. Cependant, face à cela, il existe une très belle mobilisation des femmes, qui sont extrêmement vigilantes et qui s'organisent pour constituer un véritable rempart contre toute forme de régression. Je pense d'ailleurs que la lutte contre l'exploitation des femmes et la domination masculine peut être un moteur de changement vers davantage de justice sociale de manière générale.

C'est en faisant le lien, l'articulation entre les différents niveaux de lutte – la lutte contre les inégalités entre les sexes, les inégalités économiques et sociales, les inégalités régionales, etc. – que les choses auront des chances d'aboutir en Tunisie. Et nous restons optimistes face à tous ces défis parce que la mobilisation est là, et que les gens sont très attentifs à tout ce qui se fait actuellement.

<http://femmesdemocrates.org/qui-sommes-nous/>

1. L'Accord Multifibres régissait le commerce international dans la filière textile depuis 30 ans par des quotas d'importation instaurés pour protéger les industries du Nord face à l'ouverture progressive des marchés aux produits textiles des pays du Sud. Il est arrivé à échéance en 2005, et en 2008 pour la Chine.

2. Instance composée de représentants d'organisation, de syndicats, de partis, d'associations de droits de l'homme qui a existé de mars à octobre 2011. Elle a été notamment chargée de mettre en place le processus électoral.

Propos recueillis en janvier 2012 par Eve Fitoussi et Alain Baron  
pour Afriques21

# Entretien avec Fatima Ghanmi \*

**Quel rôle ont joué les femmes dans la révolution tunisienne, à partir du 17 décembre 2010 ?**

En réalité, le rôle des femmes tunisiennes a toujours été important dans tous les soulèvements qu'a connus le pays. Ce rôle devient plus visible à partir du mouvement du bassin minier de Gafsa-Redeyef, en 2008.

Le 17 décembre 2010, le premier acte de protestation contre le gouverneur de Sidi Bouzid a été déclenché par des femmes rassemblées en signe de solidarité avec la mère de l'immolé Mohamed Bouazizi. La plupart d'entre elles étaient mères de diplômés-chômeurs. Mais les femmes tunisiennes ont participé activement à toutes les formes de lutte contre la dictature mafieuse : elles étaient visibles partout, dans les sit-in, les grèves générales régionales périodiques organisées par l'UGTT et les manifestations dans les rues.

Des diplômées au chômage, des enseignantes, des avocates, des ouvrières menacées à tout moment par les licenciements, des femmes de la société civile et des paysannes... elles sortaient, courageuses, convaincues, décidées et toutes pleines d'espoir d'une vie plus belle, plus digne pour elles, pour leurs familles et pour leur pays.

Je me rappelle de la célèbre mère d'un martyr qui a crié que les snipers de Ben Ali ne lui faisaient pas peur et qu'elle était prête à sacrifier le reste de ses fils pour « dégager » le dictateur.

**Après la chute de Ben Ali, le 14 janvier 2011, les femmes ont-elles connu des avancées ?**

Oui, le décret électoral promulgué par la « Haute Instance » a établi la parité, avec alternance obligatoire entre les femmes et les hommes sur les listes électorales. Grâce à quoi on a aujourd'hui 49 femmes députées sur 217 à l'Assemblée Constituante, même si c'est encore insuffisant.

**Depuis l'arrivée d'Ennahda, le parti islamiste au pouvoir, suite aux élections du 23 octobre 2011, les choses ont-elles changé pour les femmes tunisiennes ?**

Pendant la campagne électorale, Ennahda avait un discours similaire à celui des forces et partis politiques progressistes et démocratiques, axé sur les droits socio-économiques des larges masses populaires, et surtout sur la conservation des acquis de la femme et leur promotion.

La phase post-électorale a commencé ici et là par des agressions physiques et verbales contre les femmes et surtout contre les plus éclairées d'entre elles, certains voulant imposer par la force le port du niqab (voile intégral) dans les établissements scolaires et universitaires. Les événements récents à l'Université de La Manouba

U  
S  
T  
U  
N  
I  
T

attestent que tous les règlements intérieurs et libertés académiques ont été bafoués. Les partis islamistes fomentent des polémiques à propos de la polygamie, du mariage coutumier (ils ne reconnaissent pas le mariage civil), de l'interdiction de la mixité à l'école, dans les lycées et les facultés... bref tout leur projet de société est axé sur la remise en cause de tous les acquis de la femme, sous-entendant qu'elle est responsable de tous les problèmes socio-économiques et culturels de la Tunisie. De hauts responsables des pouvoirs publics appellent à un débat national sur le niqab, afin de détourner l'opinion publique des réelles revendications du peuple affirmées dès le déclenchement du processus révolutionnaire. Encore aujourd'hui, des manifestations populaires ont lieu presque chaque jour dans les différentes régions de la Tunisie.

De leur côté, les femmes qui ont contribué au renversement des anciennes familles mafieuses continuent leur lutte pour le renforcement de leur droits. Elles s'organisent de plus en plus et dans leurs secteurs professionnels et dans la société civile pour la constitutionnalisation de leurs droits humains universels et l'ancrage des valeurs de la citoyenneté et de l'égalité. Le grand rassemblement du 8 mars 2012, à l'occasion de la Journée internationale des Droits des Femmes, n'est qu'un exemple de la continuité de leur mobilisation.

### ***Comment vois-tu l'évolution de la situation, un an après le début du processus révolutionnaire ?***

La Tunisie vit un sérieux débat entre les différents projets de nouvelle Constitution. Ce débat a dévoilé deux projets bien distincts de société : l'un pour une démocratie et l'autre pour une théocratie

Ceci nous renvoie aux années 30 du siècle dernier, où la Tunisie a vécu une lutte acharnée entre les Conservateurs et les Modernistes, et qui s'était achevé par le triomphe de ces derniers.

Aujourd'hui, le problème majeur des Islamistes, c'est la société tunisienne qui va de l'avant et dans le sens logique de l'Histoire, alors qu'eux veulent nous ramener à contresens de l'Histoire.

Mais je suis optimiste, et j'ai confiance en mon peuple et ses forces vives pour assurer la poursuite du processus révolutionnaire et atteindre ses objectifs de démocratisation.

NB : Des projets de Constitution ont été proposés par l'UGTT, des organisations de femmes, des partis politiques et des personnalités indépendantes expertes en loi constitutionnelle. Les partis islamistes (en tant que partis organisés) n'ont rien proposé.

\* *Fatima Ghanmi est professeure de Sciences physiques, et militante du syndicat régional de l'enseignement secondaire de Ben Arous (un des quatre Gouvernorats du Grand Tunis). Fatima est membre du Bureau National des Femmes Travailleuses de l'UGTT, où elle est en charge de l'information.*

Interview réalisée à Hammamet par la Commission Internationale de SUD Éducation, lors de la 1<sup>re</sup> Conférence internationale sur l'Éducation organisée par l'UGTT de l'enseignement secondaire en février 2012.

# **Intervention de Wassila Ayachi\***

## **aux Journées intersyndicales femmes (PARIS, 13 MARS 2012)**



(Photo JMB, 13 mars 2012)

Pour évoquer la condition de la femme tunisienne aujourd'hui, il faut donner une idée de ce qui s'était passé auparavant. Cette révolution est en effet dans la continuité des actions militantes antérieures : les mouvements de femmes, de syndicalistes, de journalistes, de juristes... bref, tout ce qui s'est passé pendant toutes les années où nous avons subi la répression de l'ancien régime et particulièrement sous Ben Ali. Toute la société civile avait beaucoup souffert, et parmi elle, l'ATFD (Association tunisienne des femmes démocrates), ainsi que les syndicats de l'enseignement primaire et secondaire.

Ce sont les manifestations et les grèves concernant l'emploi qui ont vraiment déclenché la révolution. C'était aussi une révolte contre le mépris et la haine des masses populaires. C'était également le refus de l'exploitation surtout au niveau des pauvres et des jeunes : les jeunes diplômés chômeurs, par exemple, sont des centaines de milliers aujourd'hui. C'était enfin une révolte de la masse des femmes qui subissent la double exploitation, l'oppression, la marginalisation et l'exclusion à cause des relations sociales masculines qui instrumentalisent les femmes et les mettent en danger. La situation était difficile pour les organisations militantes : un blocus policier et financier existait sur toutes les activités avec les interdictions déguisées d'accès aux espaces publics subies par les associations, le harcèlement envers les militantes et surtout les militantes.

Et puis c'est arrivé : le régime dictatorial de Ben Ali est tombé. Nous avons triomphé grâce à cette révolution qui réclamait la liberté, l'égalité et la dignité. Nous étions fières, nous les femmes, des éléments de modernité que notre pays avait accumulés au cours des siècles, et en particulier tout au long du siècle dernier : le combat de Tahar Haddad<sup>1</sup>, puis le Code du statut personnel pour les femmes et les lois qui le complètent. Nous avons travaillé et lutté pour faire lever les réserves mises par l'État tunisien à la Convention internationale contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

La révolution est survenue après que les militantes aient été poursuivies, contrôlées, arrêtées sous l'ancien régime. Les femmes ont participé avec les autres

SOLIDAIRES

associations de droits de l'Homme et les syndicalistes pour bâtir la nouvelle Tunisie. Les femmes ont également été les sœurs, les épouses et les mères des martyrs. Certaines ont donné à la révolution tunisienne ce qu'elles avaient de plus cher : leur enfant mort sous les balles. Et parfois, elles ont été elles-mêmes des martyres.

Après le départ de Ben Ali, les femmes ont participé aux manifestations et aux mouvements de protestation : Kasbah 1, Kasbah 2, la chute du premier, du deuxième et du troisième gouvernements. Elles ont participé lors de la création de la Haute instance à la lutte pour l'instauration de la parité en agissant dans les partis et surtout par le biais des associations féminines, ainsi qu'avec les hommes progressistes qui défendent la cause des femmes et l'égalité. Tous les partis ont été obligés d'appliquer la parité dans les listes se présentant aux élections. Cette parité a permis l'élection à l'Assemblée constituante de 49 femmes (soit 24 % du total des élus) dont 42 du parti Ennahda, le parti islamiste. Ces élections ont donné une majorité à la coalition dirigée par Ennahda qui a mis la main sur toute la vie politique au sein de l'Assemblée constituante, et c'est cette majorité qui va décider du sort des Tunisiens dans le cadre de la future Constitution. Celle-ci va-t-elle préserver les droits et les acquis des femmes ? Cela ne semble pas évident puisque la majorité qui constitue l'Assemblée constituante, est la même que celle qui est actuellement au gouvernement.

Ces derniers temps, on a pu entendre des déclarations et assister à des actes portant gravement atteinte aux acquis des femmes. Certaines de ces déclarations émanent des salafistes et du parti majoritaire Ennahda. Des sit-in ont eu lieu à la faculté de sciences humaines de la *Manouba*, pour imposer que des femmes puissent passer les examens en portant le voile intégral, ce qui était interdit auparavant. Ce qui se passe dans les facultés est un vrai problème.

Il y a ces messages qui font penser que les salafistes et la majorité de Ennahda voudraient instaurer la Chariah. On ne sait pas ce qui va se passer à l'Assemblée Constituante. Rien n'a été fait pour lutter contre les atteintes aux droits des femmes par les salafistes ou des proches d'Ennahda. On entend parler d'une modification du Code du statut personnel, mais dans quel sens va-t-il être modifié ? On entend également parler du retour de la polygamie. La Tunisie est le premier pays arabe qui a aboli la polygamie avec le Code du statut personnel en 1956, et on en reparle aujourd'hui ! On entend aussi parler du mariage coutumier traditionnel, c'est-à-dire sans contrat civil, ainsi que de l'interdiction de l'avortement. Il y a des prédicateurs qui viennent en Tunisie comme si l'Islam n'existe pas déjà en Tunisie. Ils veulent nous dire ce que nous devons penser, et notamment de l'excision des femmes.

On ne sait pas ce qui va se passer. Mais il existe un mouvement de militantisme, et la société civile va résister et dire non. On espère que cela empêchera que l'on touche aux droits acquis par les femmes depuis des années. C'est une bataille que nous espérons bien gagner.

\* *Wassila est professeure d'arabe et militante du syndicat UGTT de l'enseignement secondaire. Elles est actuellement une des responsables de l'Union régionale de Ben Arous, dans la banlieue de Tunis. Wassila était une des rares femmes candidates au Bureau exécutif de l'UGTT lors du congrès de décembre 2011. Mais, une fois de plus, aucune femme n'y a été élue. Wassila est par ailleurs militante de l'ATFD.*

1. Tahar Haddad (1898-1935) est un des fondateurs, en juin 1924, de la première centrale syndicale tunisienne. Il s'est battu pour l'égalité des droits, notamment en matière d'héritage et d'éducation. Tahar Haddad s'est opposé à la polygamie, aux « mariages arrangés » et à l'enfermement des femmes jugées récalcitrantes. Il voulait que le divorce relève de la compétence du juge. Ses propositions ont été à l'époque condamnées par les musulmans conservateurs. Elles furent, par contre, en grande partie reprises lors de la promulgation du Code du statut personnel, en août 1956.

# Communiqué commun

## ATFD, AFTURD, Amnesty International, LTDH, CNLT, UGTT

(7 août 2012)

Alors que nous nous apprêtons à fêter le 56<sup>e</sup> anniversaire de la promulgation du Code du statut personnel (CSP), nous sommes surpris par les débats et les positions prises au sein de l'Assemblée nationale constituante (ANC) par des représentants et représentantes du peuple, et dont le seul but est la remise en cause du principe de l'égalité entre les sexes et le refus de la reconnaissance des droits humains des femmes. Ces positions frappent de plein fouet la citoyenneté et la dignité des femmes.

La proposition faite par certains membres de la Commission des droits et des libertés, qui dit que « la protection des droits des femmes et de leurs acquis » est soumise au « principe de complémentarité avec l'homme au sein de la famille », est un revirement total par rapport aux promesses faites au cours de la campagne électorale par tous les courants politiques, qui avaient affirmé leur attachement aux droits des femmes, et leur volonté de les faire évoluer.

Au moment où plusieurs voix s'élèvent pour la consolidation des droits des femmes et leur constitutionnalisation, cette position menace et fragilise les acquis et permet de consacrer un système patriarcal qui donne tout le pouvoir aux hommes et prive les femmes de leurs moindres droit, cette position nie leur citoyenneté et leur indépendance, en tant qu'être humain à part entière, en tant qu'égales des hommes à qui il appartient de jouir de leurs droits humains au même titre que les hommes. Les femmes n'y sont définies qu'en fonction de leur dépendance aux hommes qu'ils soient leur père, mari ou frère.

Le 13 août 1956 a été promulgué le premier texte de loi qui depuis légifère les relations au sein de la famille, garantit un certain nombre d'acquis, pose les bases d'un (nouveau) modèle moderniste de la famille tunisienne consacrant le droit des garçons et des filles à l'éducation, garantissant un âge minimum légal pour le mariage, prohibant le mariage des petites filles, pénalisant la polygamie, facilitant le divorce judiciaire quand la vie conjugale devient impossible. Les femmes ont accès à l'éducation depuis 56 ans ce qui a permis à la société tunisienne d'avoir des compétences féminines dans tous les domaines.

Depuis des décennies, les femmes ont pu accéder au minimum des droits reproductive et sexuels, ce qui leur a permis de promouvoir la famille autant que la société. Et à l'occasion de la commémoration de la promulgation du CSP, alors que nous devrions saisir cette opportunité pour enregistrer d'autres acquis pour les femmes, nous nous retrouvons face à des propositions rétrogrades et passées.

Nous, femmes et hommes tunisiens qui avons toujours lutté pour l'égalité pleine et entière entre les sexes :

Nous exprimons notre refus catégorique de ce qui a été proposé par la Commission des droits et des libertés, disant que « la femme est la complémentaire de l'homme au sein de la famille », tout en réaffirmant notre attachement au principe d'égalité entre les sexes.

Nous appelons les membres de l'ANC à retirer cette proposition et à adhérer au principe « de l'égalité totale et effective entre les hommes et les femmes ».

Nous réaffirmons notre attachement aux acquis du CSP tout en renouvelant notre revendication en ce qui concerne la constitutionnalisation des droits humains des femmes.

Nous saluons les composantes de la société civile pour leur éveil citoyen, et les appelons à continuer la lutte jusqu'à l'obtention d'une Constitution qui consacre et garantit les objectifs de la révolution : liberté, dignité, égalité et justice sociale.

Ahlem Belhadj – Association tunisienne des Femmes démocrates (ATFD)

Radia Belhaj Zekri – Association tunisienne pour la Recherche et le Développement (AFTURD)

Abdessatar Ben Moussa – Ligue tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme (LTDH)

Sondés Garbouj – Section Tunisienne d'Amnesty International (AI)

Sihem Ben Sedrine – Conseil national des Libertés en Tunisie (CNLT)

Khadija Cherif – Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH)

Sami Tahri – Membre du Bureau Exécutif de l'UGTT

Najoua Makhlof – Commission Femmes de l'UGTT